

2013/5980 - Dispositions particulières applicables aux Maîtres Nageurs Sauveteurs souhaitant dispenser des leçons de natation dans les piscines municipales (Direction des Sports) (BMO du 25/11/2013, p. 2483)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui concerne un protocole qui concerne les cours privés de natation qui sont données dans les piscines municipales. Il y a eu une explication très précise donnée en Commission des sports par les membres présents pour répondre aux interrogations des élus. Donc, avis très favorable de la Commission suite aux réponses apportées.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, d'abord je trouve dommageable par rapport à cette manifestation que Yann Cucherat a préparée, qu'il y ait eu beaucoup plus d'élus et de personnalités que lors des championnats du monde de para olympique. Moi, j'y étais.

J'interviens aujourd'hui au nom du particulier qui lui aussi paie des impôts sur sa facture y compris les piscines, ne serait-ce que la rénovation du bassin nautique -près de 10 millions pour ce mandat- et ce n'est pas fini. Mais ça, c'est un beau projet.

Ils ont en effet un accès très réduit à leurs piscines en tant que particuliers. J'entends bien que les scolaires, nos enfants soient prioritaires, de même que les associations qui eux aussi, contre une cotisation apprennent à nager aux enfants et adultes.

Vous proposez par ce protocole des règles de mise à disposition de créneaux horaires aux maîtres nageurs sauveteurs souhaitant y dispenser des leçons de natation.

Nous n'y sommes pas opposés, car il y a une demande de cours particuliers à laquelle il faut bien répondre. Cependant, il ne faut pas que ces cours viennent empiéter encore davantage les lignes d'eau durant l'ouverture au public.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, entre les scolaires, les associations, les clubs, les piscines sont déjà surchargées. On comprend parfaitement qu'il faille donner du temps à chacun, mais c'est toujours sur le grand public que l'on rogne. C'est pénalisant, surtout pour les personnes en activité.

Certains jours, bien téméraires les Lyonnais qui veulent aller nager dans les piscines lyonnaises. Il y a trop de monde, les couloirs ne sont plus praticables et ça bouchonne. Oui Monsieur le Maire, on peut dire que vous avez inventé le « bouchon aquatique ».

Seule la création d'une nouvelle piscine soulagerait les bassins actuels, surchargés et vieillissants, et permettrait au public de nager plus sereinement. Vous l'aviez pourtant promis en 2008 au moment des élections. Mais vous n'avez pas tenu cette promesse alors que plusieurs opportunités se sont présentées, notamment à Confluence. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : On peut dire que vous, vous nagez dans votre couloir !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)